



# **RÈGLEMENT**

# Article 1

Tous les habitants de Saint-Amand-les-Eaux sont invités à prendre part au concours des Maisons fleuries ainsi que les commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, entrepreneurs, industriels, exploitants agricoles après inscription, durant la période déterminée chaque année, par retour du bulletin d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou du CTM, à envoyer par mail à contact@saint-amand-les-eaux.fr ou inscrire en ligne sur www.saint-amand-les-eaux.fr

Plus d'infos au Centre Technique Municipal au 03 27 22 49 00

Ne peuvent y participer : les représentants de la municipalité (maire, adjoints et conseillers municipaux). Les participants ayant obtenu pendant deux années consécutives le 1er prix, toutes catégories confondues. Cependant, en remerciement du fleurissement de leur immeuble, une récompense leur sera offerte par la Ville ; ils pourront concourir à nouveau au bout de deux ans à compter de l'année d'obtention du dernier prix.

# Article 2

Le concours des Maisons fleuries est basé sur la qualité de la décoration florale. Mais il tient compte également lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, du fleurissement des abords qui doivent être dans tous les cas visibles de la rue ou de la route, et de tout ce qui pourrait offenser le regard : toitures, clôtures, façades, menuiseries sales ou en mauvais état et tout ce qui n'est pas en cohérence avec le cadre de vie et les règles d'urbanisme.

### Article 3

Ce concours comporte cinq catégories:

1re > Jardins visibles de la rue

2e > Jardinets visibles de la rue

3° > Facades visibles de la rue

4e > Balcons visibles de la rue

5° > Commerces visibles de la rue (cafés, restaurants, hôtels, commerces, entreprises, industries, exploitations agricoles...).

L'inscription dans une catégorie reste à l'appréciation du jury, celui-ci se réservant le droit de la modifier.

#### Article 4

L'inscription au concours est gratuite et la clôture est fixée au 22 juin 2020.

#### Article 5

Le concours est organisé par la Ville de Saint-Amandles-Eaux et sera jugé sur place par un jury local, selon des critères de notation définis par ledit jury. Exemple de critères de notation :

- 1 > l'effet visuel d'ensemble (entretien et propreté)
- 2 > choix variétal (présence de vivaces)
- 3 > harmonie paysagère

# Article 6

Les lauréats du concours seront récompensés lors de la remise des prix. Selon les notes et après délibération du jury, les prix seront répartis en quatre groupes, toutes catégories confondues :

- 1 > Assez bien/assez bien +
- 2 > Bien/bien +
- 3 > Très bien
- 4 > Excellent

Le jury se réserve le droit d'attribuer des « prix spéciaux » sur la base de critères exceptionnels. Les prix seront présentés sous forme de bons d'achats pour des articles, du mobilier de jardin ou des plantes à utiliser chez les commerçants locaux.

#### Article 7

Les participants acceptent que des photos ou des vidéos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury et/ou le Service Communication de la commune. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse locale dont le journal, le magazine, le site web et les réseaux sociaux de la Ville, et la réalisation de films vidéo sans aucune contrepartie.

#### Article 8

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.



# JE M'INSCRIS

Prénon	1:	 	 
Adress			
Tél :			
Mail :			

organisé par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux en catégorie (visible de la rue) :

Jardin Balcon

Jardinet Commerce (commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, industriels,

entrepreneurs, exploitants agricoles...)

ATTENTION! Veillez à bien vous inscrire dans la bonne catégorie. En cas de doute, renseignez-vous au 03 27 22 49 00

Fait le

à Saint-Amand-les-Eaux

Signature:

À déposer **avant le 22 juin** dans la boîte aux lettres de la mairie ou du CTM, 397 rue du faubourg deTournai, à envoyer par mail à contact@saint-amand-les-eaux.fr ou s'inscrire en ligne sur www.saint-amand-les-eaux.fr